

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/03 du 13 avril 2023

**D. 2023/03-02 – INSTITUTIONS – Décisions de la Maire**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ALIS Laure, BALLAND Sandrine, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

**Absents excusés :** ALONSO Christophe, MARCONIS Monique.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à DIU Sandrine, CONSTANS Loïc à SIGAL Sandrine, LE GAC Valérie à SAURA Olivier, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent.

*Les conseillers ont été convoqués le 07 avril 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D. 2022/02-03 en date du 18 février 2022,

Madame la Maire informe le Conseil qu'elle a pris les décisions suivantes :

**DC 2023 01 04 - CP - TVX Lagleyse – Chauffage –**

Attribution du marché public des travaux de chauffage de la Maison Lagleyse à AJS Energie B Avenue de Pradié – 31 120 Portet/Garonne pour un montant total HT de 40 099,96 €.

**DC 2023 02 01 - FL - Tarifs 28 avril –**

Une animation ferme pédagogique itinérante est proposée le 28 avril 2023 par l'accueil de loisirs, selon les tarifs seront les suivants :

Quotient familial	JOURNÉE + REPAS +SORTIE - Tarif exceptionnel -	FORFAIT SEMAINE+ SORTIE - Tarif exceptionnel -	DEMI-J +REPAS+SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 400	11,58 €	37,96 €	9,67 €	2,81 €
401 à 600	12,66 €	41,51 €	10,58 €	3,08 €
601 à 800	13,39 €	43,64 €	11,21 €	3,34 €
801 à 1100	13,97 €	45,63 €	11,69 €	3,45 €
1101 à 1400	15,44 €	50,61 €	12,90 €	3,75 €
1401 à 1700	17,29 €	56,68 €	14,45 €	4,20 €
1701 à 2000	18,22 €	59,73 €	15,23 €	4,43 €
Plus de 2000	19,31 €	63,27 €	16,13 €	4,69 €
Non- résidents	25,15 €	82,49 €	21,02 €	6,11 €

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 14/04/23  
Au registre sont les signatures*

La Maire,




**Sandrine SIGAL**

*Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*